

D  
us  
de la I  
fort di  
consul  
monw  
droit  
autres  
l'extér  
entre  
rense  
D  
dès le  
matic  
marc  
du r  
d'ent  
Rein  
quan  
don  
doc  
lequ  
l'É  
que  
Le  
Lo  
D  
lin  
go  
au  
se  
fo  
L  
P  
c  
n

problèmes vitaux, l'Organisation contribuera à l'expansion des échanges commerciaux à l'échelle mondiale, sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux objectifs et aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La Commission du commerce étudiera sans doute les groupements régionaux d'Europe.

La collaboration des membres s'étendra à beaucoup d'autres secteurs. Des commissions se chargeront des questions suivantes: agriculture, pêche, paiements, transactions invisibles, assurance, personnel scientifique et technique, recherches scientifiques, énergie et industrie, tourisme, transports maritimes, main-d'œuvre, problèmes fiscaux, pratiques commerciales restrictives, productivité. Elles analyseront aussi divers secteurs industriels. En outre, les membres de la nouvelle Organisation continueront à se conformer aux dispositions de l'Accord monétaire européen et d'appuyer l'Agence européenne de l'énergie atomique.

En plus d'une aide technique, on s'attend que l'OCDE se charge de programmes opérationnels auxquels participeraient certains membres ou tous les membres, dans les domaines de l'éducation et de la formation scientifiques et techniques, de la recherche scientifique et de la productivité industrielle et agricole, continuant ainsi en quelque mesure la tâche entreprise par l'OECE. Toutefois la nature et l'étendue de ces programmes refléteront sans doute désormais les perspectives plus amples de la nouvelle Organisation.

### Conclusion

Conformément aux termes de la Convention de l'OCDE, et se fondant sur les recommandations détaillées du rapport de la Commission préparatoire, la nouvelle Organisation fournira un cadre assez souple où les membres pourront se consulter sur leurs activités économiques et en assurer la coordination. Les modalités d'une collaboration de ce genre ont déjà été mises au point au sein de l'OECE, et serviront à résoudre les problèmes plus vastes de l'expansion économique dans les pays membres et dans le monde entier.

Le 14 décembre 1960, lors de la signature de la Convention, le ministre canadien des Finances, M. Donald M. Fleming, a déclaré:

La Convention que nous avons signée aujourd'hui est un instrument souple. Elle a pour objet de nous armer mieux pour les rôles difficiles qui nous attendent. Au cours des douze dernières années, l'OECE a su résoudre nombre de problèmes qui se posaient à l'Europe occidentale; de même les dix-huit membres européens et les deux pays nord-américains chercheront au sein de l'OCDE des solutions à leurs problèmes communs.

Le Gouvernement du Canada croit que cette nouvelle organisation peut répondre aux espoirs les plus élevés du monde libre et contribuer à son bien-être économique. Il incombe à chaque membre d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour développer son économie selon le rythme le plus rapide qu'il peut soutenir, et de favoriser le progrès des autres économies nationales par la coopération, les consultations et, au besoin, par une action concertée.

Voilà pourquoi le Gouvernement canadien cherchera à obtenir le plus tôt possible la ratification de la Convention par le Parlement. Lorsque l'OCDE sera mise sur pied en 1961, le Canada fera tout en son pouvoir pour en faire un instrument utile et efficace de coopération entre les vingt membres.